

**RÉSOLUTION 371-CX-1640**

concernant l'adoption d'une grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante et onzième réunion tenue le lundi 24 février 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 5.3.3 alinéas d) et e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ABROGER** la résolution 364-CX-1592 du 18 février 2013 concernant l'adoption de la grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$;

**D'ADOPTER** la nouvelle grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 371-CX-1641

concernant les amendements au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante et onzième réunion tenue le lundi 24 février 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais;

**ATTENDU** les « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec Année universitaire 2013-2014 » du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie;

**ATTENDU** la consultation menée auprès de l'Association générale des étudiants par le registraire et responsable des services aux étudiants, monsieur Pierre Tessier, conformément à l'article 7 dudit règlement en janvier dernier;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** ledit règlement de la façon suivante à compter de l'exercice 2014-2015 :

#### **4.2 Frais d'admission et de changement de programme**

De remplacer l'article 4.2 - Frais d'admission et de changement de programme

*« Les frais sont de 30 \$ par demande d'admission.*

*Pour les demandes d'admission présentées pour le trimestre d'été 2007 et suivants, les frais seront de 30 \$ pour les demandes soumises par Internet et de 60 \$ pour les demandes soumises autrement.*

*Les frais sont de 30 \$ pour un changement de programme.*

*Les étudiants inscrits dans un programme de premier cycle à l'Université du Québec en Outaouais ou dans un autre établissement de l'Université du Québec et qui désirent poursuivre des études de cycles supérieurs, sont exemptés des frais d'admission. »*

Par

Les frais sont de 30 \$ par demande d'admission.

Pour les demandes d'admission présentées pour le trimestre d'été 2007 et suivants, les frais seront de 30 \$ pour les demandes soumises par Internet et de 60 \$ pour les demandes soumises autrement.

Les étudiants inscrits dans un programme de premier cycle à l'Université du Québec en Outaouais ou dans un autre établissement de l'Université du Québec et qui désirent poursuivre des études de cycles supérieurs, sont exemptés des frais d'admission. »

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 371-CX-1641

concernant les amendements au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante et onzième réunion tenue le lundi 24 février 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

#### **4.8 a) Frais connexes**

Frais de rédaction de thèse pour les programmes avec mémoire ou thèse

Il y a donc lieu d'ajouter ce frais au tableau existant.

#### **4.8 d) Utilisation des équipements sportifs**

De remplacer l'article 4.8d) *Utilisation des équipements sportifs*:

*« 2,50 \$/crédit pour tous les étudiants inscrits à temps complet et à temps partiel, avec une cotisation maximale de 30 \$ par étudiant/trimestre. Les cours suivis dans les centres sont exemptés. »*

Par:

2,75 \$ du crédit pour tous les étudiants inscrits à Gatineau avec une cotisation maximale de 33 \$ par étudiant/trimestre. À compter de 2015-2016, ces frais seront indexés en utilisant l'indice des prix à la consommation (IPC) global Québec pour l'année civile se terminant le 31 décembre précédant la date du début du trimestre d'été suivant.

#### **Annexe 1 et Annexe 2**

Modifier les tarifs proposés aux annexes 1 et 2 de ce règlement.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 371-CX-1642

concernant l'engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante et onzième réunion tenue le lundi 24 février 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance du poste de secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Frédérique Delisle,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Barbara Têtu à titre de secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau, et ce, à compter du 25 février 2014;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Barbara Têtu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 371-CX-1643**

concernant l'engagement d'une préposée ou d'un préposé à l'entretien d'immeuble et aide de métiers au Service des terrains et bâtiments à Gatineau

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante et onzième réunion tenue le lundi 24 février 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance du poste de préposé à l'entretien d'immeuble et aide de métiers au Service des terrains et bâtiments à Gatineau;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de monsieur Sébastien Delannoy à titre de préposé à l'entretien d'immeuble et aide de métiers au Service des terrains et bâtiments à Gatineau, et ce, à compter du 25 février 2014;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de monsieur Sébastien Delannoy.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général